

lieu entre les différents partenaires et une personne en particulier doit jouer un rôle de coordinateur.

Nous adhérons globalement à ce texte, même si nous sommes amenés à formuler quelques réserves :

- La situation actuelle est très éloignée de cette description et les professionnels doivent faire évoluer leurs pratiques pour répondre à ces recommandations. L'association mais aussi chaque parent, doivent y être vigilants.
- Une formation initiale et continue de ces professionnels, sur les troubles autistiques conçus comme des troubles neuro-développementaux et

sur les méthodes préconisées doit impérativement être mise en place.

- Nous manquons cruellement de psychologues formés à l'autisme pour aider les familles à domicile ou en établissement.
- La psychanalyse devrait être une pratique « non recommandée » et non simplement « non consensuelle » dans la mesure où elle n'a jamais fait la preuve de son efficacité et qu'elle a trop souvent été la cause d'une grande souffrance pour les parents.

Le document complet et les annexes sont à lire sur le site de la HAS ou sur notre site www.autisme.basse.normandie.org

Geneviève Dutilleux

ÉVALUATION DU PLAN AUTISME 2008-2010 Rapport de Mme Valérie LÉTARD

A la demande du ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Madame Valérie LÉTARD, ancienne ministre, a réalisé et rendu public en décembre 2011 un rapport sur l'évaluation du plan autisme 2008-2010. De nombreuses personnes ont été auditionnées par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) à cet effet, dont Madame COLETTA, directrice de la MDPH du Calvados, que nous remercions d'avoir transmis une contribution de notre association.

Ce document est disponible sur Internet sur le site du ministère : <http://www.solidarite.gouv.fr/documentation-publications> et sa lecture est passionnante. Chacune des mesures du plan autisme est analysée et sa réalisation mesurée.

Le rapport souligne que si certaines actions fondatrices ont bien été réalisées ou sont en cours (socle de connaissances sur l'autisme notamment), le lancement de certaines mesures rencontre des difficultés, en particulièrement sur les champs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, du logement des personnes autistes, la formation des familles et des professionnels.

Pour relancer la dynamique du plan autisme, le rapport présente 50 préconisations articulées autour des cinq priorités suivantes :

- piloter à nouveau en relançant la gouvernance du plan (comité de réflexion, comité scientifique, groupe de travail sur la formation et les métiers de l'autisme, ...)
- poursuivre l'effort pour mieux connaître (recherche)
- Former, former et encore former (formation initiale et continue des professionnels, formation des familles)
- Accompagner dans une logique de parcours de vie
- Diversifier les réponses.

Marc Houssay